

SUBVENTION RÉSIDENCE IMPLANTATION OU RÉSIDENCE ACTION

 Date de publication : 25/09/2023

 Date limite de dépôt des candidatures : 31/01/2024

Type : Subvention

Domaine : Culture / patrimoine

Bénéficiaires : Association

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de Seine-et-Marne soutient les compagnies artistiques et professionnelles en résidence d'implantation ou en résidence action.

Pour obtenir cette aide, veuillez remplir le dossier de demande de subvention ci-dessous et de le retourner à l'adresse indiquée **avant le 31 janvier 2024**.

DOSSIER À TÉLÉCHARGER



Dossier de subvention - résidence implantation ou résidence action PDF - 1.02 Mo
(/sites/default/files/media/downloads/2024_residence-implantation-ou-residence-action.pdf)



Résidence implantation ou résidence action DOCX - 121.92 Ko (/sites/default/files/media/downloads/2024_residence-implantation-ou-residence-action.docx)